

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1866

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 12 AA

Substituer aux mots :

« au plus égale à »

les mots :

« d'un montant maximum de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel